

## Rachat d'actions propres en vue d'une réduction de capital

### Dufry SA

Dufry SA, Brunnengässlein 12, 4052 Bâle («Dufry») a annoncé le 5 avril 2018 le lancement d'un programme de rachat d'actions à hauteur de CHF 400 millions au maximum, en vue d'une réduction de capital sur une période de 12 mois au maximum. L'exécution et l'étendue des rachats d'actions dépendent des conditions du marché.

Le programme de rachat a été exonéré du respect des dispositions sur les offres publiques d'acquisition en procédure d'annonce en vertu du chiffre 6.1 de la Circulaire n°1 du 27 juin 2013 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2016) émise par la Commission des OPA. Il porte sur 4 848 453 actions nominatives au maximum, soit sur un maximum de 9 % du capital-actions inscrit au registre du commerce et des droits de vote de Dufry. Le capital-actions actuellement inscrit au registre du commerce s'élève à CHF 269 358 535.00 divisé en 53 871 707 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune. Le programme de rachat ne porte pas sur les Brazilian Depository Receipts (BDRs) de Dufry.

A titre indicatif, le volume de rachats de CHF 400 millions au maximum correspond à 2,82 millions d'actions nominatives de Dufry au maximum, soit 5.23 % du capital-actions actuel et des droits de vote de Dufry, en se basant sur le cours de clôture des actions nominatives de Dufry du 7 mai 2018 de CHF 142.00.

Le conseil d'administration de Dufry a l'intention de proposer aux prochaines assemblées générales de Dufry de procéder à une ou plusieurs réductions de capital par l'annulation des actions nominatives rachetées dans le cadre du présent programme de rachat.

Le rachat d'actions propres par Dufry se fait à la charge des réserves provenant d'apports de capital. De ce fait, le rachat peut s'effectuer sans déduction de l'impôt fédéral anticipé. Les vendeurs reçoivent ainsi le prix d'achat brut, c'est-à-dire sans déduction de l'impôt anticipé. Aucune ligne de négoce séparée ne sera ouverte pour le rachat d'actions.

#### Durée du rachat d'actions

Le rachat d'actions interviendra du 11 mai 2018 au 10 mai 2019 au plus tard. Dufry se réserve le droit de terminer à tout moment le programme de rachat et n'a aucune obligation de racheter des actions nominatives propres dans le cadre de ce programme de rachat.

#### Volume de rachat journalier maximal

Le volume journalier maximal des rachats selon l'art. 123 al. 1 let. c OIMF peut être consulté sur le site Internet de Dufry à l'adresse suivante:

<https://www.dufry.com/en/sharebuyback>

#### Publication des opérations de rachat

Dufry communiquera en permanence sur les transactions dans le cadre et en dehors du programme de rachat sur son site Internet à l'adresse suivante:

<https://www.dufry.com/en/sharebuyback>

#### Convention de délégation

Dufry et Credit Suisse AG ont conclu une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle Credit Suisse AG effectue des rachats de manière indépendante en conformité avec les paramètres spécifiés entre Dufry et Credit Suisse AG. Cependant, Dufry a le droit à tout moment de révoquer cette convention de délégation sans indication de motifs ou de la modifier conformément à l'art. 124 al. 3 OIMF.

#### Impôts et taxes

##### 1. Impôt fédéral anticipé

Dufry rachète ses propres actions afin de réduire son capital. Ces actions seront annulées dans le cadre de futures assemblées générales au moyen d'une réduction du capital à la charge des réserves provenant d'apports de capital et de la valeur nominale des actions. Ces rachats d'actions propres ne sont donc pas soumis à l'impôt fédéral anticipé.

##### 2. Impôts directs

Pour les actionnaires qui vendent leurs actions, la perception de l'impôt fédéral direct concernant les actions propres acquises par Dufry sur la ligne de négoce ordinaire s'effectue comme suit :

- Actions détenues dans le patrimoine privé:  
Les actionnaires domiciliés en Suisse qui vendent des actions réalisent soit un gain en capital privé exonéré d'impôt, soit une perte en capital privée non déductible des impôts.
- Actions détenue dans le patrimoine commercial:  
Les actionnaires qui vendent les actions qu'ils détiennent dans leur patrimoine commercial réalisent soit un gain imposable, soit une perte déductible des impôts, résultant de la différence entre le prix de vente et la valeur comptable des actions (principe de la valeur comptable).

Les personnes domiciliées à l'étranger sont imposées conformément à la législation applicable dans leur pays respectif.

##### 3. Droits de timbre et taxes

La vente d'actions sur la ligne de négoce ordinaire est soumise au droit de timbre de négociation pour les actionnaires qui vendent leurs titres. En outre, les émoluments de SIX Swiss Exchange SA sont dus.

#### Banque mandatée

Dufry a mandaté Credit Suisse AG pour le rachat d'actions propres.

#### Indication

**La présente annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 CO.**

This offer is not made in the United States of America and to U.S. persons and may be accepted only by Non-U.S. persons and outside the United States. Offering materials with respect to this offer must not be distributed in or sent to the United States and must not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase or sell any securities in the United States.

This is not an offer to purchase Brazilian Depository Receipts (BDRs) of Dufry.

#### Information non publiées

Dufry confirme ne disposer actuellement d'aucune information non publiée constituant un fait susceptible d'influencer le cours au sens des règles sur la publicité événementielle de SIX Swiss Exchange SA et devant être publiée.

#### Actions propres

Au 7 mai 2018, Dufry détenait, directement et indirectement, 864 548 actions nominatives, soit 1.60 % du capital-actions et des droits de vote de Dufry.

#### Actionnaires détenant plus de 3 % des droits de vote de Dufry

Conformément à la déclaration du 26 avril 2018, Morgan Stanley, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, détient directement et indirectement des positions d'acquisition à hauteur de 7.76 % et des positions d'aliénation à hauteur de 3.43 % du capital-actions et des droits de vote.

Conformément à la déclaration du 4 avril 2018, JP Morgan Chase & Co., New York, Etats-Unis, détient indirectement des positions d'acquisition à hauteur de 25.56 % et des positions d'aliénation à hauteur de 7.42 % du capital-actions et des droits de vote.

Conformément à la déclaration du 14 février 2018, Hainan Province Cihang Foundation, Haikou, Chine, détient indirectement des positions d'acquisition à hauteur de 20.92 % et des positions d'aliénation à hauteur de 20.92 % du capital-actions et des droits de vote.

Conformément à la déclaration du 28 décembre 2017, Andrés Holzer Neumann, Mexico City, Mexique, Julian Diaz Gonzalez, Altendorf, Suisse, Juan Carlos Torres, Meggen, Suisse, James S. Cohen, Alpine, NJ, Etats-Unis, James S. Cohen Family Dynasty Trust, East Rutherford, NJ, Etats-Unis, Dimitrios Koutsolioutsos, Agios Stephanos, Grèce, et Nucleo Capital Co-Investment Fund I Ltd, Grand Cayman, Iles Caïman, détiennent indirectement des positions d'acquisition à hauteur de 20.36 % et des positions d'aliénation à hauteur de 7.31 % du capital-actions et des droits de vote.

Conformément à la déclaration du 6 septembre 2017, BlackRock, Inc., New York, Etats-Unis, détient des positions d'acquisition à hauteur de 3.27 % et des positions d'aliénation à hauteur de 0.67 % du capital-actions et des droits de vote.

Conformément à la déclaration du 19 mai 2017, Compagnie Financière Rupert, Genève, Suisse, détient indirectement 2 693 586 actions nominatives, ce qui correspond à 5 % du capital-actions et des droits de vote.

Conformément à la déclaration du 29 décembre 2015, l'Etat du Qatar, Doha, Qatar, détient indirectement 3 603 655 actions nominatives, ce qui correspond à 6.69 % du capital-actions et des droits de vote.

Dufry n'a pas connaissance des intentions de ces actionnaires en ce qui concerne la vente d'actions nominatives dans le cadre du programme de rachat.

#### Droit applicable / for judiciaire

Droit suisse. Le for exclusif est Bâle.

Dufry SA	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune	2 340 545	CH 002 340 545 6	DUFN

Date: 9 mai 2018